

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	8

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 13 septembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCAION

Datée	du 13/09/24
Affichée	le 13/09/24

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Attribution des marchés pour
l'aménagement de l'accès à
la ZA du Bois Aulard

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS

Absents excusés : François CARBONELL, Virginie VIOLET,
Véronique HELLEUX

Monsieur MARTEL, Vice-Président en charge de la voirie, informe les membres du bureau qu'une consultation a été lancée pour le choix des entreprises pour aménager l'accès à la ZA du Bois Aulard, le 15/07/2024 avec une date limite de remise des offres au 30/08/2024. Ces travaux prévus dans le cadre du permis d'aménager sont destinés à permettre l'implantation sur la zone de GCA (concessionnaire Toyota) et du groupe Ruaux (Emeraude) pour lesquels le conseil communautaire a approuvé la cession de terrains.

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ	
Type de marché :	Marché public de travaux
Type de procédure :	MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
Référence :	2024BAT0000011
Montant prévisionnel	<p>LOT N°1– Terrassement/voirie/assainissement/signalisation/espaces verts : Le montant prévisionnel (Maîtrise d'œuvre) des travaux envisagés est de 878 369.50 € HT (tranche ferme) avec une PSE 1 estimée à 45 084.50 € HT – viabilisation Ilot Nord, soit 923 454€ HT.</p> <p>LOT N°2-Réseaux divers : Le montant prévisionnel (Maîtrise d'œuvre) des travaux envisagés est de 85 906 € HT (tranche ferme) avec une PSE 1 estimée à 26 301 € HT – viabilisation Ilot Nord, soit 112 207€ HT.</p>
Durée prévisionnelle du marché :	La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 5 mois pour la tranche ferme.

Rappel des critères d'analyses des offres définis dans le règlement de consultation

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Libellé	%
1 - Valeur technique	60
2 - Prix des prestations	40

Chaque critère est notée sur 100 points avec une pondération définie par la personne responsable du marché.

Critère n°1 : Valeur technique – Pondération 60%

Organisation des travaux / Référence:	/20 pts
Moyen humains et matériels affectés à cette opération:	/20 pts
Fournitures et Fournisseurs / Sous traitant:	/20 pts
Planning / Phasage :	/20 pts
Procédures internes sécurité / Hygiène /environnementale	/20 pts

Critère n°2 : Prix des prestations – Pondération 40%

100pts X prix de la meilleure offre / prix de l'offre

Accusé de réception en préfecture
 084-200068468-20240919-2024-09-19-175b-DE
 Date de télétransmission : 18/10/2024
 Date de réception préfecture : 18/10/2024

LOT N°1 :

Terrassement/voirie/assainissement/signalisation/espaces verts

4 Candidats ont présenté 8 offres, dont certaines avec variantes.

LOT N°2 : Réseaux divers

1 Candidat a présenté une offre.

Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et au rapport d'analyses, les propositions les mieux disantes sont celles du groupement EUROVIA / SAS GASTINE – Variante 1 : Traitement avec PSE1, pour un montant de 605 531,27 € HT, pour le lot n ° 1 d'une part, et d'autre part l'offre présentée par l'entreprise GTCA CITEOS avec PSE1, pour un montant de 86 203,00 € HT, pour le lot n ° 2.

- Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Considérant l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études INGERIF,
- Considérant la proposition de la commission MAPA dans sa séance du 10 septembre 2024,

Le Bureau, après avoir délibéré :

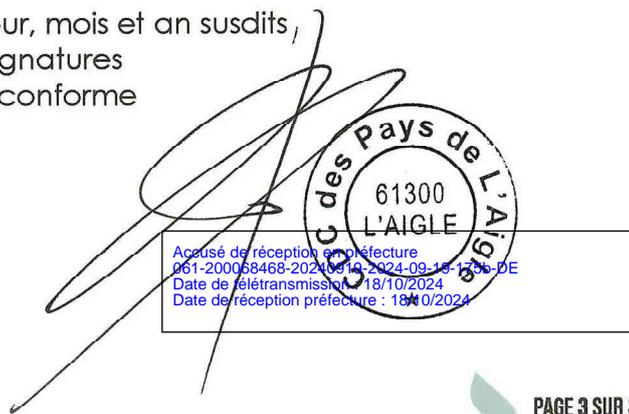
- **RETIENT** l'offre présentée par le groupement EUROVIA / SAS GASTINE – Variante 1 : Traitement avec PSE1, pour un montant de 605 531,27 € HT soit pour le lot n ° 1.
- **RETIENT** l'offre présentée par l'entreprise GTCA CITEOS avec PSE1, pour un montant de 86 203,00 € HT, pour le lot n ° 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du marché.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024

VOTE : UNANIMITÉ

1 8 OCT. 2024
Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 1 8 OCT. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240919-2024-09-19-175b-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024